

LE PASPÉYA

SPÉCIAL ÉLECTIONS MUNICIPALES



Toutes les informations concernant les élections ici :

- Les candidats
- Propriétaires non résidents
- Avis public de scrutin
- Avis public de révision de la liste électorale
- Informations et dates importantes à retenir



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Candidats

Candidats à la mairie (par ordre alphabétique)



Louis Breton



Sandra Langlois



Jérémy Laplante

Siège numéro 1 (par ordre alphabétique)



Jean-Marie Denis



Gina Samson

Siège numéro 2 (par ordre alphabétique)



Nancy Anglehart



Hébert Huard



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Candidats

Siège numéro 3 (par ordre alphabétique)



Julie Bureau



Dany Cyr

Siège numéro 4 (par ordre alphabétique)



Marie-Andrée Côté



Agathe Duguay
(absente pour la séance photo)

Siège numéro 5 (par ordre alphabétique)



Zénon Delarosbil
(absent pour la séance photo)



Francine Guité



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Candidats

Siège numéro 6 (élu sans opposition)



Christian Grenier



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Vous voulez voter ?

VOUS VOULEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025 ? VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les élections municipales se tiendront le 2 novembre 2025 au Centre culturel de Paspébiac. À cette occasion, vous aurez le privilège de choisir vos élus municipaux. L'exercice du droit de vote est un droit important, mais il est de votre responsabilité, électeurs et électrices de la ville de Paspébiac, de vous assurer que votre nom soit bien inscrit sur la liste électorale et que les renseignements qui vous concernent sont exacts.

LES CONDITIONS REQUISES POUR EXERCER SON DROIT DE VOTE

Pour voter, une personne doit remplir les trois conditions suivantes :

- Être un électeur ou une électrice de Paspébiac
- Être inscrite sur la liste électorale
- Être en mesure d'établir son identité



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Message de la présidente d'élection

Ville de PASPÉBIAC

Date du scrutin : 2025-11-02

Le 2 novembre prochain, vous serez invités à exercer vos droits démocratiques lors d'une élection générale à la ville de Paspébiac. Vous aurez à choisir vos représentant(e)s élu(e)s au conseil municipal pour les quatre prochaines années.

En tant que présidente d'élection, je suis responsable de veiller à la tenue de l'élection et à son bon déroulement, notamment le respect de la procédure électorale, à partir de l'étape des mises en candidature jusqu'à la proclamation d'élection qui suit le scrutin.

Participez en grand nombre!

Lina Castilloux, présidente d'élection



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Vous voulez voter ?

ÊTES-VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ?

Vous devez vous assurer que votre nom soit bien inscrit sur la liste électorale. La liste électorale est déposée au bureau de la présidente d'élection.

Elle est accessible aux électeurs et électrices de Paspébiac à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Vous pouvez aussi téléphoner à la secrétaire d'élection Johanne Fourcaudot au 418 752-2277.

Quand voter?

Lorsque deux personnes ou plus posent leur candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates et aux heures suivantes :

Vote par anticipation : dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h, au Centre culturel de Paspébiac, au 7 boul. Gérard-D.-Levesque Est.

Jour du scrutin : dimanche 2 novembre de 10 h à 20 h au même endroit.

Limitation ou incapacité

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander à la présidente d'élection, jusqu'au 16 octobre, de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.





ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Avis public de scrutin

Avis public du scrutin

Ville de Paspébiac

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, **Lina Castilloux**, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale.

1. Un scrutin sera tenu.
2. Voici les personnes candidates aux divers postes.

Poste de mairesse ou maire

- **Louis Breton**
- **Sandra Langlois**
- **Jérémy Laplante**

Poste de conseillère ou conseiller – Poste 1

- **Jean-Marie Denis**
- **Gina Samson**

Poste de conseillère ou conseiller – Poste 2

- **Nancy Anglehart**
- **Hébert Huard**

Poste de conseillère ou conseiller – Poste 3

- **Julie Bureau**
- **Dany Cyr**

Poste de conseillère – Poste 4

- **Marie-Andrée Côté**
- **Agathe Duguay**

Poste de conseillère ou conseiller – Poste 5

- **Zénon Delarosbil**
- **Francine Guité**



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Avis public de scrutin

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates, aux heures et aux lieux ci-dessous.

➤ Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Pour les sections de vote : 1 à 8

Lieu : Salle multifonctionnelle du Centre culturel

➤ Jour du scrutin :

Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Pour les sections de vote : 1 à 8

Lieu : Salle multifonctionnelle du Centre culturel

SM-41 (25-01)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. -171

4. Le recensement des votes aura lieu le dimanche 2 novembre 2025 à 22 h à l'endroit suivant :
Centre culturel « Le Grand escalier ». Vous pouvez y assister.
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Lina Castilloux

Téléphone : 418 752-2277 - poste 205

Adjointe: Johanne Fourcaudot

Téléphone : 418 752-2277 - poste 201

DONNÉ À PASPÉBIAC, ce 6^e jour d'octobre 2025

Signature

Lina Castilloux

Présidente d'élection



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Avis public de révision de la liste électorale

Avis public de révision de la liste électorale

Ville de Paspébiac

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Lina Castilloux, présidente d'élection annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
- De plus, le 2 novembre 2025 vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Avis public de révision de la liste électorale

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.
Adresse : 5, boul. Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac (Qc), G0C 2K0 (salle 101 de l'hôtel de Ville)

Jours et heures :

- Mardi, 14 octobre 2025 de 14 h à 17 h 30
 - Jeudi, 16 octobre 2025 de 17 h à 20 h
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse, au numéro de téléphone et à l'adresse courriel ci-dessous :

➤ **Présidente d'élection** : Lina Castilloux

Adresse 5, boul. Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac (Qc) G0C 2K0

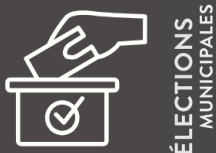
Téléphone : 418 752-2277 – poste 205

secretaire@villepaspebiac.ca

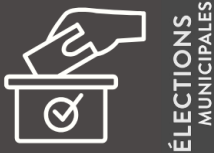
FAIT à Paspébiac, ce 8 octobre 2025.

Signature

Présidente d'élection



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES



ÉLECTIONS
MUNICIPALES

Informations sur les élections

LISTES ÉLECTORALES ET GRÈVE DE POSTES CANADA

En raison de la grève en cours chez Postes Canada, les avis d'inscription ou d'absence d'inscription à la liste électorale ne pourront pas être acheminés comme à l'habitude à chacune des adresses.

Nous invitons donc les électrices et électeurs à vérifier leur inscription de l'une des façons suivantes :

- En ligne, via le site d'Élections Québec
- En communiquant avec la réception de l'Hôtel de Ville :
418-752-2277, poste 201
- En consultant directement la liste électorale sur place à l'Hôtel de Ville sur les heures d'ouverture du bureau
- Lors de la commission de révision qui aura lieu les 14 et 16 octobre prochains

****N'OUBLIEZ PAS QUE POUR VOTER, VOTRE NOM DOIT APPARAÎTRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE****

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Bureau de la présidente des élections

Présidente d'élection

Lina Castilloux

5 Boul Gérard-D.-Levesque E, Paspébiac

418 752 2277 p. 205

secretaire@villepaspebiac.ca

Rôle du président d'élection : En vertu de la loi, le greffier d'une Ville est nommé d'office en tant que président d'élection. En cas de refus ou d'empêchement d'agir du président d'élection, l'assistante greffière est d'office présidente d'élection pour cette élection.

Elle coordonne l'élection pour permettre la plus large participation et veiller à l'intégrité du processus.

Secrétaire d'élection

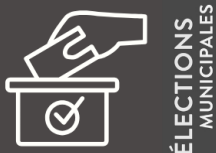
Johanne Fourcaudot

Téléphone: 418 752 2277 p.201

servicesauxcitoyens@villepaspebiac.ca

Pour de l'information supplémentaire, consultez le site Internet d'Élection Québec.





Informations sur les élections

POUR ÊTRE UN ÉLECTEUR OU UNE ÉLECTRICE DE PASPÉBIAC, IL FAUT

- Être une personne physique ;
- Avoir 18 ans ou plus le 2 novembre 2025 ;
- Être de citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas être frappé d'une incapacité de voter prévue à l'article 53 de la Loi sur les élections, c'est-à-dire ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;

- Remplir l'une des conditions suivantes :

1. Être domicilié à Paspébiac et, depuis au moins six mois, au Québec ;
2. Être depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2025, le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville. L'électeur non domicilié, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Paspébiac, doit transmettre une demande d'inscription sur la liste électorale à la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2025.
3. Être depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2025, le copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise. Les copropriétaires doivent désigner une personne qui pourra exercer le droit de vote au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs. La procuration doit être transmise à la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2025.

Les demandes d'inscription et les procurations reçues au bureau du président d'élection après le 17 octobre 2025, mais **au plus tard le 21 octobre 2025** seront transmises à la Commission de révision.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Le vote par anticipation aura lieu le 26 octobre prochain de 12h à 20h à la salle de spectacles du Centre Culturel.

Le scrutin général se déroulera le dimanche 2 novembre 2025 de 10h h à 20 h à la salle de spectacles du Centre Culturel.

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE, NOTRE PERSONNEL ÉLECTORAL EST COMPLET.

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec la secrétaire d'élection madame Johanne Fourcaudot au 418 752-2277 poste 201.

Vous retrouverez aussi tous les informations concernant les élections sur notre site internet dans l'onglet élection municipale 2025.

Élections municipales

2 novembre 2025

Pour voter, une personne doit :

- Être une électrice ou un électeur de la municipalité;
- Être inscrite sur la liste électorale;
- Avoir en main l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie ;
- Permis de conduire ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

